

les priorités du conseil administratif pour la législature 2011-2015

Elles s'inscrivent autant dans la continuité d'actions déjà menées que dans la concrétisation de dossiers emblématiques défendus avec vigueur par les partis de l'Alternative au sein du Conseil municipal, ces quatre dernières années.

«Elus ensemble, nous avons la ferme volonté de travailler ensemble et de collaborer étroitement. C'est de toute façon une exigence incontournable, la plupart des sujets touchant, à un degré ou à un autre, chacun de nos trois dicastères», soulignent d'une même voix et avec insistance les trois magistrats. Plus qu'un leitmotiv, c'est, pour le Conseil administratif, une marque de fabrique, garante d'efficacité et de transparence. «Nous

sommes fiers de vous présenter aujourd'hui les grands axes de notre programme de législature qui, établi de manière commune, sera appliqué en vertu de ces mêmes principes, dans le respect des opinions de tous, y compris celles que, parfois, nous ne partageons pas.»

MIEUX ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE
La petite enfance est une des principales priorités du nouveau Conseil

administratif. A cet égard, l'objectif de la législature, qui a débuté en juin dernier, est d'augmenter le nombre de places disponibles dans les espaces de vie infantine et de recruter de nouvelles accueillantes familiales de jour, afin d'offrir une possibilité d'accueil pour chaque demande. Cette politique repose sur la volonté affirmée des trois conseillers administratifs de permettre de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle.

EMPLOI, CHÔMAGE ET FORMATION

«Jeunes et moins jeunes, trop nombreux, sont aujourd’hui les Carougeoises et les Carougeois sans emploi ou sans place d’apprentissage à se retrouver au chômage ou à survivre grâce à l’aide sociale, relève le Conseil administratif. Nous devons tout faire pour leur permettre d’intégrer ou de réintégrer le monde du travail en mettant en place une politique active, afin de soutenir les habitantes et les habitants à la recherche d’un emploi.»

Il s’agira tout autant d’augmenter le nombre de places d’apprentissage au sein de l’Administration communale que de réserver une partie des emplois créés ou renouvelés au sein de l’administration aux chômeurs de longue durée. «Nous renforcerons également la structure de Projets Emploi Jeunes et instaurerons parallèlement des aides financières permettant la création de places d’apprentissage dans les entreprises carougeoises», souligne le Conseil administratif.

«Nous voulons être à l’écoute de la population et des associations locales en les rencontrant et en les informant très régulièrement, par le biais du journal communal et du site internet, de l’état d’avancement de nos travaux.»

INTERNALISATION DE CERTAINES TÂCHES AUJOURD’HUI EXTERNALISÉES

Afin de traduire dans les faits la volonté des partis de gauche du Conseil municipal, réitérée à plusieurs reprises ces dernières années, d’externaliser uniquement les tâches qui ne peuvent pas être accomplies au sein de l’Administration communale, le Conseil administratif se fixe pour objectif d’internaliser progressivement ces dernières, à l’image des nettoyage de week-end et ceux de certains quartiers. «Nous prévoyons

ainsi une diminution de 25% des tâches externalisées par an pour ne déléguer que le strict nécessaire en 2015», soulignent les trois magistrats. Pour mener à bien ce grand chantier, ils pourront s’appuyer sur l’analyse exhaustive demandée – et aujourd’hui en cours – par la motion de l’Alternative sur la transparence des mandats alloués à des tiers.

DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL

La crise du logement que connaît le canton touche en priorité les personnes à faibles et moyens revenus. Dans le cadre des logements nouvellement construits en effet, la part de l’habitat social, à Genève comme à Carouge, est en baisse. Le Conseil administratif se donne comme objectif «de favoriser la construction de logements à prix abordables, encourager la mixité sociale à Carouge et promouvoir des logements adaptés aux besoins des familles».

Dans ce contexte, le Conseil administratif est déterminé à utiliser tous les moyens à sa disposition : «La Commune doit mener une politique d’acquisitions foncières, donner des moyens en capital supplémentaires à la Fondation HLM de Carouge et accorder des droits de superficie à des coopératives d’habitation et à des fondations immobilières de droit public. Elle doit également veiller à ce que la part de l’habitat social dans le projet Praille-Acacias-Vernets soit respectée.»

POUR UN AMÉNAGEMENT URBAIN HARMONIEUX

«Si nous voulons que chaque quartier de Carouge soit vivant et diversifié, relève le Conseil administratif, nous devons rendre la rue aux



habitants, en prévoyant des espaces publics plus spacieux, et promouvoir des bâtiments et des aménagements aux normes Minergie. Il est également nécessaire de garantir la mixité (habitat-travail-espace

«Les quartiers périphériques, comme la Fontenette, la Praille et le secteur de Pinchat, seront réaménagés, afin de rééquilibrer l'espace urbain destiné à la mobilité douce, mais aussi pour qu'ils soient mieux reliés au cœur de Carouge»

public) dans la zone Praille-Acacias-Vernets, mais aussi d'éviter la surdensification dans les quartiers de la Fontenette et des Moraines et ne pas répéter les erreurs de la Tambourine. De même, le Conseil administratif entend créer des éco-quartiers et financer l'assainissement tant énergétique que phonique des bâtiments publics de Carouge d'ici à 2015.

Dans ce contexte, soulignent les trois magistrats, «il n'est pas question que le Canton continue à confondre les rôles. S'il est en charge de la planification générale du développement, il n'a pas à se substituer aux communes pour décider à leur place de la taille et de l'emplacement des immeubles. Ce sont là des aménagements qui relèvent d'une politique d'aménagement de proximité et façonnent l'identité d'une commune pour les trente ou quarante ans à

venir. Nous nous battons résolument pour que le Canton ne se limite pas à nous laisser la responsabilité du financement et de la réalisation des équipements collectifs qui découlent de sa politique du logement.»

De manière plus générale, relèvent nos interlocuteurs, «le Canton se trompe lorsqu'il pense que le PAV est un nouveau quartier créé ex nihilo. C'est une extension du tissu urbain des villes de Genève, de Lancy et de Carouge dont l'aménagement relève, à ce titre, en grande partie des compétences de ces trois communes. Nous sommes fermement décidés à le rappeler au Conseil d'Etat jusqu'à ce qu'il nous entende et qu'il prenne en compte les options de la politique de développement que nous avons choisie pour Carouge et qui figurent dans notre plan directeur communal. Nous lui rappellerons également qu'il doit tenir ses promesses. Que cela soit dans le cadre du CEVA ou du PAV, notamment en intégrant dans ce dernier un parc d'une surface équivalente à celui des Bastions en ville de Genève, mais également en nous cédant au plus vite, comme convenu, les terrains du SAN et de la Fourrière dont nous avons un urgent besoin.»

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Doter la commune d'équipements sportifs performants et en nombre suffisant est une des autres priorités du Conseil administratif. «Il s'agit notamment de construire une piscine couverte à la Fontenette et de restituer aux Carougeoises et aux Carougeois une vraie zone verte, sportive et de loisirs, après les travaux du CEVA.» Il est également envisagé d'élargir les heures d'ouverture de la piscine de la Fontenette

et de mettre en place, le plus rapidement possible, les moyens nécessaires pour que la piscine des Pervenches puisse être ouverte toute l'année. A cette fin, le Secteur sports de la commune sera pérennisé et étoffé.

RENDRE LA VILLE AUX HABITANTS

Les rues et places de Carouge doivent permettre la rencontre, les échanges et le loisir. En conséquence, les déplacements non polluants doivent être soutenus et favorisés, tandis que le parcage des voitures doit, autant que possible, être réalisé en périphérie et en sous-sol. Le Conseil administratif prendra plusieurs initiatives allant dans ce sens, dont la réalisation rapide de vraies zones piétonnes, 20 km/h, 30 km/h sur l'ensemble du territoire de la commune et la mise en place dès que possible du système des macarons pour améliorer le parcage des habitants. En n'oubliant pas de mettre, sans attendre, l'accent sur la réalisation de voies protégées pour les déplacements des piétons et des cyclistes entre la périphérie et le centre de Carouge, tout en assurant l'assainissement phonique des rues les plus bruyantes.

LA SÉCURITÉ, UN BIEN POUR TOUS

«Le sentiment d'insécurité vient en bonne partie de l'isolement social et de la méconnaissance mutuelle, notent les trois magistrats. La précarité sociale étant également un facteur d'insécurité, il est nécessaire de mener une politique qui conjugue prévention et dissuasion.»

Se donner les moyens d'une telle politique nécessite d'engager des agents de la Police municipale (APM) supplémentaires dans les meilleurs délais et de modifier leurs horaires de présence (nuits et week-ends),

afin qu'ils puissent patrouiller à pied dans les endroits les plus sensibles. Pour remplir pleinement sa mission, la Police municipale doit pouvoir être en contact direct avec la population et intensifier sa collaboration avec la gendarmerie. A charge également de la Commune de négocier avec l'Etat la réouverture 24 heures sur 24 du poste de police de la Fontenette.

UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE

La politique culturelle à Carouge doit tout à la fois favoriser l'accès du plus grand nombre à des spectacles de qualité, encourager l'éclosion et le développement de talents locaux, faciliter la tâche des associations et promouvoir la mise en valeur du patrimoine carougeois. « Il faut, dès lors, insistent nos interlocuteurs, mieux répartir les efforts financiers de la Ville de Carouge et des autres communes. »

Pour y parvenir, le Conseil administratif compte notamment s'appuyer sur l'élaboration de contrats de prestation avec les associations culturelles et l'intensification de la coopération entre les divers acteurs culturels de la Ville de Carouge, les autres communes et le Canton. Il est également décidé à mettre à disposition des lieux d'expression pour les cultures alternatives, en réaffectant, par exemple, des bâtiments existants pour les accueillir. « Un crédit d'étude pour la rénovation des Halles de la Fonderie figurera d'ailleurs dans le budget 2012 », précisent-ils encore.

POLITIQUE DES AÎNÉS

Pour le Conseil administratif, « le maintien des aînés dans la vie collective et les contacts intergéné-

rationnels favorisent la cohésion sociale et le dynamisme d'une cité comme Carouge. Les compétences, ressources et intérêts des aînés doivent donc être valorisés et l'entraide intergénérationnelle dans la famille – qui est économique, efficace et épanouissante – encouragée. » En outre, grâce à des équipements adéquats, « les Carougeois et les Carougeoises doivent pouvoir vieillir dans leur commune ».



PARTICIPATION ET INTÉGRATION

L'activité des associations est primordiale pour la qualité de vie à Carouge. Les habitants doivent pouvoir participer aux projets de développement de leur quartier. D'autant que les contacts et les rencontres favorisent le sentiment de sécurité, tandis que la mixité des cultures enrichit la vie.

Pour faciliter la participation de toutes et tous à la vie de la cité, les trois élus ont notamment prévu de créer une nouvelle Maison de Quartier à la Fontenette ainsi

qu'une Maison des associations, mais également de multiplier les contrats de quartier en collaboration avec les habitants et les associations. « Le contrat de quartier de la Tambourine est en train de se mettre en place. Nous souhaitons en développer un deuxième à la Fontenette, dès 2013, puis un autre aux Acacias, en 2014 », relève le Conseil administratif. A noter que, pour chaque contrat, il faut prévoir un poste à 30% ainsi qu'une somme d'un certain montant destinée à la réalisation des projets du quartier, issus des discussions avec les habitants des lieux.

Enfin, l'encouragement des fêtes de quartier, le développement de rencontres citoyennes et le maintien des Parcours d'accueil, organisés deux fois par an avec succès, seront complétés par un soutien à la mise sur pied, dès 2012, de repas de quartier.

ÉCHANGES AVEC LA POPULATION

Pour intensifier les contacts avec la population, le Conseil administratif se veut facilement accessible. Dès la rentrée, un accueil à la Mairie par les trois conseillers administratifs sera ainsi organisé tous les premiers mardis du mois (hors vacances scolaires) de 16 h à 18 h. « C'est pour nous, un bon moyen d'être à l'écoute des Carougeoises et des Carougeois souhaitant proposer des idées ou poser des questions, mais qui ne savent pas toujours comment s'y prendre pour rencontrer un magistrat. » Les dates seront précisées dans le journal communal. Des rencontres régulières seront, par ailleurs, également organisées avec les associations locales. ■

stéphanie lammar

Un mélange de pragmatisme et de persévérance

Née à Carouge, Stéphanie Lammar, avocate spécialisée dans le droit du travail, est une femme de conviction. Très attachée aux valeurs de justice sociale et de solidarité, elle a toujours défendu les plus faibles. Conseillère municipale depuis 2003 et présidente du Conseil municipal lors de la légis-

lature 2010-2011, elle maîtrise parfaitement les dossiers cruciaux pour l'avenir de Carouge, comme le logement, l'urbanisation, la précarité sociale, la sécurité et la tranquillité nocturne. Pragmatique et persévérante – ainsi qu'il sied à une passionnée de randonnée en haute montagne – Stéphanie

Lammar a prouvé, dans ses engagements professionnel, citoyen et politique qu'elle savait écouter les arguments des uns et des autres, mais également, une fois le tour de la question fait, prendre des décisions, parfois difficiles, et les assumer. ■

interview

Quel sera le grand enjeu de la législation pour les finances communales ?

Stéphanie Lammar. La question de la suppression de la taxe professionnelle voulue par le Canton est cruciale pour les finances de la Ville de Carouge, comme pour la plupart des communes. Si cette taxe devait être supprimée, la perte de revenus s'éleverait pour Carouge à environ 17 millions. Et ce, alors que Carouge se développe et que les besoins en infrastructures collectives augmentent parallèlement à sa croissance. D'ailleurs la majorité des augmentations inscrites dans le projet de budget 2012 sont d'ordre «mécaniques», en ce sens qu'elles découlent des nouvelles constructions comme l'EVE des Epinettes, ou l'Ecole de la Vigne-Rouge impliquant de créer un poste de concierge.

Quelle place aura l'économie dans votre dicastère ?

Bien que le rôle d'une commune soit en ce domaine limité, nous nous préoccuperons plus particulièrement de la relocalisation des entreprises carougeoises sur notre territoire, notamment dans le cadre de l'aménagement du PAV. Carouge est une ville d'artisans et nous avons la responsabilité de les reloger, ne serait-ce que pour garantir que le principe un logement-un emploi, tel que prévu dans le PAV, n'aboutisse pas à une surreprésentation du secteur tertiaire dans cette zone, mais reflète la mixité et la diversité de notre tissu socioéconomique qui concourt également au charme et à l'originalité de notre cité.

Quelle sera votre politique de sécurité ?

Nous voulons, d'une part, augmenter les effectifs de la Police municipale,

qui compte actuellement 15 agents, afin d'élargir leurs horaires de présence par des patrouilles à pied, la nuit, avec une couverture étendue les vendredis et samedis, jusqu'à 6 heures du matin ainsi que le dimanche, notamment à la piscine. Par ailleurs, en complément de l'installation des caméras de vidéosurveillance votée par le Conseil municipal, nous réfléchissons à une mesure complémentaire qui pourrait être la mise en place de médiateurs de nuit, comme à Vernier, voire de recourir à des «chuteurs». Il s'agit, comme à Toulouse qui est confrontée aux mêmes problèmes de nuisances nocturnes que Carouge, de personnes qui se promènent dans la rue la nuit pour rappeler aux fêtards qu'il y a aussi des gens qui dorment et les inciter à faire moins de bruit, mais aussi pour veiller à ce qu'ils jettent leurs déchets dans les poubelles. □

jeannine de haller kellerhals

Consolider les acquis pour mieux construire l'avenir

Conseillère administrative depuis huit ans, maire de Carouge à deux reprises, Jeannine de Haller Kellerhals est diplômée en psychologie et thérapie familiale. Elle a été, pendant huit ans, députée au Grand Conseil, où elle a présidé les commissions de l'éducation, de la santé, de l'enseignement supérieur et des visiteurs de prison. A Carouge, elle a notamment mené à bien la réalisation et la programmation des crèches des Grands-Hutins et des Epinettes, créé un guichet unique pour l'information et l'accueil de la petite enfance et ouvert un nouveau restaurant scolaire. Elle a également mis en place et renforcé le Projet Emploi Jeunes, réussi l'ouverture de la Maison de Quartier de Carouge, révisé le statut du personnel, participé à la renaissance et au succès du Cinéma Bio et augmenté, dans des proportions importantes, les moyens financiers destinés aux différents acteurs culturels de la commune. ■

interview

Quelle forme prendra le développement de l'accueil de la petite enfance ?

Jeannine de Haller Kellerhals. Le Conseil administratif a l'intention de créer plus de 200 places en institutions de la petite enfance d'ici à 2015 avec, notamment, l'ouverture de l'Espace de Vie Infantile (EVI) des Epinettes dès l'été prochain. «Les incidences budgétaires d'ouverture d'une nouvelle crèche sont conséquentes, puisqu'elles représentent entre 1,5 et 2,5 millions par année pour ses frais de fonctionnement, en fonction du nombre d'enfants que la structure peut accueillir.

Par ailleurs, nous mènerons une politique dynamique dans le domaine des accueillantes familiales de jour. Nous souhaitons ainsi accroître d'environ une dizaine de places par année ce système d'accueil mis à disposition des familles carougeoises, soit un total de 40 nouvelles places dans les familles d'accueil d'ici à 2015. Pour atteindre ce but, le budget annuel de la structure de coordination sera augmenté de 130 000 francs par an.

Comment se concrétisera la mise en place d'une politique en faveur des aînés dont la Commune a désormais fait une priorité ?

Nous voulons accroître les possibilités d'accueil des personnes âgées en appartements avec encadrement médicosocial et – nécessité incontournable – soutenir de manière plus marquée les activités culturelles et sportives destinées aux séniors. Qu'il

s'agisse du développement de l'offre de résidences pour personnes âgées et de places en EMS, de la création d'aides concrètes de soutien à l'entraide familiale ou de l'encouragement des trocs de compétences intergénérationnels. Cette politique en faveur des aînés doit s'accompagner d'une panoplie de mesures destinées à leur simplifier la vie, en leur offrant une signalisation visuelle et un mobilier urbain adaptés à leurs besoins.

Quels seront les grands axes de la politique de communication ?

Pour être en contact le plus direct possible avec la population, nous conjuguerons les rencontres et les accueils à la Mairie avec une utilisation renforcée des outils de communication que sont le journal communal et le site internet. Ainsi, pour que la population soit régulièrement informée des actions menées, nous souhaitons, par exemple, que, trois fois par an, il soit fait un bilan dans le journal communal sur l'état d'avancement de nos projets par rapport au plan quadriennal de législation que nous avons établi.

Il est également nécessaire de mettre l'accent sur l'information liée aux travaux en les annonçant et en les expliquant suffisamment à l'avance. Nous comptons également sur la rapidité que permet le site internet de la commune pour informer les habitants de tout imprévu de dernière minute. Ils y trouveront, par ailleurs, certaines rubriques du journal communal en version réactualisée. □

nicolas walder

Mettre le développement durable au cœur de la politique

Détenteur d'une double formation en sociologie de l'Université de Genève et en hôtellerie de l'École hôtelière de Lausanne, Nicolas Walder a siégé depuis 2007 au Conseil municipal de Carouge dont il a assuré la présidence en 2009-2010. Directeur de

Genèveroule, institution favorisant l'insertion socioprofessionnelle et la mobilité douce, il préside également la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées qui gère, entre autres, l'EMS Les Pervenches. Conseiller municipal,

il a notamment proposé des aménagements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite, l'engagement prioritaire des chômeurs de longue durée dans l'Administration communale, l'acquisition de terrains par la commune ou une approche sécuritaire de proximité. Si Nicolas Walder s'est toujours autant investi en politique, c'est que, après avoir vécu plusieurs années avec le CICR dans des régions conflictuelles, il sait à quel point la cohésion sociale est précieuse. ■

interview

Comment éviter que Carouge soit perpétuellement en travaux ?

Nicolas Walder. Nous devons impérativement agir sur la planification des différents chantiers qu'entraîne le développement de notre commune (PAV, Fontenette, passage du CEVA, Carouge-Sud, etc.). Notre but est d'arriver, autant que faire se peut, à concentrer l'essentiel des grands travaux programmés à ce jour pendant les quelque sept ans que dureront les travaux du CEVA. Pour atteindre cet objectif, nous devons mener une réflexion sur la programmation des équipements publics que nous devons et voulons réaliser ainsi que sur l'aménagement et l'organisation de l'espace public. Nous ne pouvons le faire qu'en collaborant étroitement avec le Canton, les SIG, les TPG, les privés, mais aussi avec l'ensemble de nos services pour que tous les travaux envisagés par l'un des intervenants dans un secteur soient menés simultanément avec ceux projetés par d'autres entités ou services de la Commune. Il est donc nécessaire que la transparence, la circulation de l'information et la

discussion entre les différents acteurs et échelons hiérarchiques, telles que nous sommes décidés à l'appliquer au sein du Conseil administratif et de la Commune, soient systématiquement généralisées au début du processus, soit dès qu'un projet est envisagé.

Quels seront les principaux axes de votre politique de la mobilité ?

Favoriser la mobilité douce et les transports publics en privilégiant la population et l'accès aux commerces passe par plusieurs mesures d'amélioration de l'environnement urbain. A l'image de la mise en place des macarons et la réalisation de la première zone piétonne de Carouge, rue Saint-Joseph, du côté nord de la place du Marché jusqu'à la place du Temple – votée il y a plus de deux ans par le Conseil municipal – seront réalisées, si possible, dès 2012. Sans oublier le réaménagement de la zone 20 km/h, notamment la rue Jacques-Dalphin, afin que le piéton s'y sente réellement en sécurité. Nous mettrons ensuite progressivement en place des zones 20 km/h et 30 km/h dans plusieurs autres rues du Vieux-Carouge, tout en

réaménageant les quartiers périphériques, afin de rééquilibrer la répartition de l'espace urbain, en faveur des piétons (les trajets à pied représentant environ 40% des déplacements totaux).

Quelles priorités pour l'Agenda 21 communal ?

Agir notamment sur le plan énergétique en menant une politique d'assainissement des bâtiments qui portera autant sur ceux entre les mains communales que sur ceux appartenant à des privés ou à des entreprises. Le programme des travaux relevant de notre compétence sera rapidement accéléré, tandis que nous pourrions inciter, y compris financièrement, les propriétaires privés à améliorer leurs efforts énergétiques. Nous allons par ailleurs lancer, en partenariat avec les SIG, un projet d'économie d'énergie en analysant les réseaux électriques dans un quartier test, lequel n'est pas encore défini, mais qui devrait comprendre plusieurs centaines de logements. En changeant des prises ou des alimentations peu performantes par exemple, nous pouvons espérer économiser 15% de la consommation énergétique totale. □

répartition des dicastères

STÉPHANIE LAMMAR



(suppléante: Jeannine de Haller Kellerhals)

BÂTIMENTS ET LOGEMENTS

Construction et entretien, occupation des bâtiments publics, autorisations de construire, acquisitions foncières.

FINANCES

Planification et tenue des finances, assurances, loyers et redevances, taxe professionnelle communale, promotion économique.

INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE

Réception-accueil, parc informatique.

SÉCURITÉ

Police municipale, occupation du domaine public, sapeurs-pompiers, sauveteurs auxiliaires, protection civile, samaritains, OcOAE, affaires militaires.

SPORTS

Promotion du sport, installations sportives, associations et clubs sportifs.

JEANNINE DE HALLER KELLERHALS



(suppléant: Nicolas Walder)

AFFAIRES CULTURELLES

Activités et manifestations culturelles, bibliothèques, musée, archives, tourisme.

AFFAIRES SOCIALES

Petite enfance, écoles et parascolaire, état civil et cimetière, Maison de Quartier, travailleurs sociaux hors murs, locaux en gestion accompagnée, Projets Emploi Jeunes, aînés et établissements médicosociaux, service social communal, centre d'action sociale et de santé, intégration et aide humanitaire, associations et vie associative.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Activités et manifestations communales, site internet et journal « Carouge ! ».

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement, développement et formation, santé au travail (MSST), réglementation et suivi administratif.

NICOLAS WALDER



(suppléante: Stéphanie Lammar)

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Plans directeurs et de quartiers, aménagement du territoire.

ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

Circulation et mobilité, Agenda 21, protection de l'environnement.

TRAVAUX, VOIRIE ET ESPACES VERTS

Assainissement et génie civil, aménagement et entretien des routes, aménagement et entretien des espaces verts, aménagement et entretien du cimetière, levée et tri des déchets, transports et support aux manifestations.